

COMPTE-RENDUDU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 MAI 2015 à 20H30

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 20 mai 2015 à 20h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mrs Jean-Camille AUGÉ, pouvoir à Pascal CROQUET, Christophe ROZÉ, pouvoir à Marc BARBIER, Victor NIOT, pouvoir à Edith DESSAINT, et Mme Stéphanie VINCENT, pouvoir à Sandrine STEENKESTE.

Mme Nathalie CORNE est nommée secrétaire de séance.

Une demande de subvention de l'Office Culturel Municipal de BROUCHY pour un montant de 7000 € est soumise au conseil municipal. Elle représente le 2^{ème} acompte de la subvention totale d'un montant de 20000 € accordé annuellement à l'Office Culturel.

Après délibération, les membres du conseil entérinent cette proposition.

Le Maire présente ensuite une autre demande émanant de l'Union Locale CGT de HAM. Les élus, estimant que la Commune n'ayant pas vocation à soutenir un syndicat, décident de ne pas donner suite.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'apporter son aide aux stages Butterfly la pour ses actions menées.

Depuis plusieurs années, la commune ne répercutait pas les augmentations tarifaires de notre traiteur « LA NORMANDE » concernant les repas de cantine et les repas livrés à domicile.

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité des membres, de revoir à la hausse le prix de vente des tickets cantine et repas à domicile, à compter du 1^{er} septembre 2015, comme suit :

Les tickets de cantine passeront de 2,70 € à 2,80 €,

Les tickets de repas à domicile pour les habitants de la commune passeront de 4,70 € à 4,80 €.

Les tickets de repas à domicile pour l'extérieur passeront de 5,90 € à 6,00 €.

Le conseil municipal fixe ensuite de nouveaux tarifs concernant la location de salles de la commune et un règlement sera instauré.

- Petite salle (ancienne école maternelle) : 70 € le week-end, location réservée aux habitants de la commune,
- Salle polyvalente pour Vin d'honneur ou Assemblée Générale : 100 € (la journée) pour les habitants de la commune et 150 € (la journée) pour les personnes extérieures. La salle continuera à être mise à la disposition des associations de la commune, gratuitement.

Le Maire rappelle aux conseillers que des anciens pupitres d'école en bois sont stockés dans nos locaux. Il est proposé de les mettre à la vente. Les habitants de la commune seront prioritaires.

Le conseil municipal, décide de céder ces pupitres au prix unitaire de 10 €.

Selon le code général des collectivités territoriales et à la demande de Monsieur le Receveur une délibération est prise, précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Compte-tenu de ces horaires de travail et de son indisponibilité, M. Grimaux, suppléant au syndicat d'eau, propose son remplacement à ce poste. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Marc BARBIER pour occuper cette fonction.

Le contrat CUI de Mme Véronique Daussy arrivant à son terme, le conseil municipal, propose, à l'unanimité, la reconduction de son contrat. Les démarches auprès de pôle emploi vont donc être entreprises.

M. Le Maire informe le conseil que la loi ALUR du 24 mars 2014 indique la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet 2015.

Le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme a décidé de créer en son sein, un service d'instruction ADS. Dans ce cadre, les communes concernées peuvent adhérer à ce service par voie de convention.

Le service prendra en charge les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme a et b, les demandes de modification et les autorisations de travaux du Code de la Construction et de l'Habitat, liées à un permis de construire ou une déclaration préalable.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'adhérer au 1^{er} juillet 2015 au service ADS mis en place par le Syndicat Mixte du Pays Santerre Haute Somme et approuve la convention relative à la prise en charge de l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols par le Pays Santerre Haute Somme.

Il autorise également le maire à signer la convention et tout avenant s'y rapportant.

M. le Maire fait part au conseil d'un courrier de la FDE concernant l'estimation du coût de la réalisation d'une extension du réseau de distribution d'énergie électrique, du réseau d'éclairage public et du réseau de communications électroniques, rue Poiteux.

Une étude détaillée sera fournie ultérieurement et une convention financière mise en place.

Le conseil municipal autorise ensuite le Maire à faire appel à un enquêteur public dans le cadre du financement de l'entretien des chemins ruraux.

Deux devis sont ensuite proposés aux élus.

Le premier concernant des travaux de restauration du mur du cimetière et l'élargissement du portail qui doivent être effectués par le chantier d'insertion pour un montant global estimatif de 3594 €.

Le second émanant de l'entreprise « côté jardin » concernant l'aménagement des voies d'accès au marais communal pour un montant de 7176 € TTC.

Le conseil municipal valide ces deux devis concernant les travaux cités ci-dessus.

Dans le cadre de l'enquête publique concernant la demande de la SCEA du Pont Saint-Mitry en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles de 74 047 animaux sur le territoire de la commune d'Esmery-Hallon, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, contre de nouveaux épandages sur notre commune.

Le Maire fait part de la demande d'un administré concernant un aménagement de son trottoir. Le conseil municipal se réserve une réponse dans l'attente d'informations sur le coût que pourrait engendrer une telle opération.

M. Olivier GRIMAUD, dans le cadre des questions diverses, aborde le problème des incivilités et du vandalisme et propose que le dispositif voisins vigilants soit mis en place.

Cette proposition séduit le conseil municipal et des démarches vont être entreprises dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h45.

